

## **COVID-19 Weekly Information Update – August 13, 2021 / COVID-19 - Mise à jour de la semaine – le 13 août 2021**

\*\*\*\*\* *Le français suit \*\*\*\*\**

Hello,

We would like to send you a few updates regarding COVID-19 and ask you to share this information in your networks. Please continue to consult the [AAFC website](#) regularly for updates.

### **Easing of border measures, effective August 9, 2021**

We wish to provide you with details associated with the [easing of border measures, effective August 9, 2021](#), announced by Public Health Agency of Canada (PHAC). These changes will impact travellers who are currently permitted to enter Canada, including **Temporary Foreign Workers (TFWs)**.

#### **Expansion to the Canadian International Airport List**

Effective August 9, 2021, international flights carrying passengers will be permitted to land at the following five **additional** Canadian airports:

- Halifax Stanfield International Airport;
- Québec City Jean Lesage International Airport;
- Ottawa Macdonald–Cartier International Airport;
- Winnipeg James Armstrong Richardson International Airport; and
- Edmonton International Airport.

These airports, in cooperation with PHAC, the Canada Border Services Agency and Transport Canada, are working to implement the measures necessary to safely welcome international passengers, as soon as conditions dictate.

#### **Fully Vaccinated TFWs entering Canada**

Effective August 9, 2021, the Government of Canada is adjusting its post-arrival testing strategy for fully vaccinated travellers. The impact of the new border measures is outlined in the table below and identifies testing requirements for TFWs arriving into Canada, specific to the 13 exempted NOC's in the agriculture, agri-food, fish and seafood sectors.

#### **Testing requirements effective from August 9, 2021**

	Pre-Arrival Test (Pre-Flight)	Day 1 Test**	Day 8 Test	Quarantine *** (14 Days)
<b>Fully Vaccinated* TFW</b>	Required	Randomly Selected	Not required	Not required

Unvaccinated TFW	Required	Required	Required	Required
<p>*To be considered fully vaccinated, a traveller must have received the full series of a vaccine — or combination of vaccines — <a href="#">accepted by the Government of Canada</a> at least 14 days prior to entering Canada. Currently, those vaccines are manufactured by Pfizer, Moderna, AstraZeneca/COVISHIELD, and Janssen (Johnson &amp; Johnson). Travellers must provide proof of vaccination in English or French (or a certified translation). Travellers can receive their vaccine in any country. (Source: <a href="#">Health Canada Website</a>)</p>				
<p>** If a traveler tests positive on-arrival, he/she must isolate from others right away; will be contacted by local public health authority and must follow instructions; and keep copies of proof of vaccination for 14 days. (Source: <a href="#">Travel Canada Website</a>)</p>				
<p>*** Final determination of whether or not a traveller qualifies for the quarantine exemption is made by a government representative at the border. The traveller must therefore be prepared to quarantine for 14 days, in case the traveller is symptomatic and/or does not meet the requirements. (Source: <a href="#">Travel Canada Website</a>)</p>				

More information on the easing of border measures can be found on the Government of Canada's website, including updated [FAQs](#) available in English, French, and Spanish.

Additional information will be shared as it becomes available.

## **1. Revised Food and Agriculture Organization Guidance for preventing the transmission of COVID-19**

We are sharing for your awareness that on August 2, 2021, the Food and Agriculture Organization (FAO) and the World Health Organization (WHO) updated their guidance document entitled, *COVID-19: Guidance for preventing transmission of COVID-19 within food businesses*

(<http://www.fao.org/documents/card/en/c/cb6030en>), originally published on April 7, 2020. Canada, along with other trading partners, had been requesting the FAO guidance be updated over the past year to reflect that COVID-19 is a public health concern and not a food safety concern.

The purpose of the revised FAO publication is to highlight the measures needed to control COVID-19 in food operations while protecting both employees and the food supply chain.

As part of the revisions, the FAO/WHO has updated the guidance document to better reflect that COVID-19 is not a direct food safety concern. The first sentence of the revised guidance states "Current data indicates that neither food nor food packaging is a pathway for the spread of viruses causing respiratory illnesses, including SARS-CoV-2." As well, the FAO/WHO is not recommending environmental sampling and testing for COVID-19 in food processing facilities or on food.

Additional revisions to the guidance include measures that food businesses can take to protect workers from person-to-person spread of COVID-19 in primary production, food processing, transport, and at the retail level, including shops, restaurants and other food outlets, such as erecting barriers between workstations, increasing air exchange, staggering break times, providing visible notices and training to promote measures, and increase sanitation. Finally, the FAO/WHO encourages all food workers to become vaccinated as it has been proven to be effective to lower the severity of COVID-19 and reduce the risk of transmission.

**Reminder: Next AAFC COVID-19 stakeholder call will be held Wednesday August 25<sup>th</sup> at noon EST.**

We encourage you strongly to share your comments and questions in writing through the AAFC Roundtable account ([aafc.roundtable-tableronde.aac@agr.gc.ca](mailto:aafc.roundtable-tableronde.aac@agr.gc.ca)).

**Industry Engagement Division**

Agriculture and Agri-Food Canada  
Government of Canada

---

Bonjour,

Nous souhaitons vous faire part de quelques mises à jour concernant la COVID-19 et vous demandons de communiquer ces renseignements dans vos réseaux. Veuillez continuer à consulter régulièrement le [site Web d'AAC](#) pour les mises à jours récentes.

**1. Assouplissement des mesures frontalieres entrant en vigueur le 9 août 2021**

Nous souhaitons vous fournir des détails sur [l'assouplissement des mesures frontalieres entrant en vigueur le 9 août 2021](#) qui a été annoncé par l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC). Les changements toucheront les voyageurs qui sont actuellement autorisés à entrer au Canada, y compris les **travailleurs étrangers temporaires (TET)**.

**Ajouts à la liste des aéroports canadiens pouvant accueillir des vols internationaux**

À partir du 9 août 2021, les vols internationaux transportant des passagers pourront atterrir dans les cinq aéroports canadiens **supplémentaires** suivants :

- Aéroport international Stanfield d'Halifax;
- Aéroport international Jean-Lesage de Québec;
- Aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa;
- Aéroport international James-Armstrong-Richardson de Winnipeg;
- Aéroport international d'Edmonton.

Ces aéroports, en collaboration avec l'ASPC, l'Agence des services frontaliers du Canada et Transports Canada, travaillent à la mise en œuvre des mesures nécessaires pour accueillir en toute sécurité les passagers internationaux, dès que les conditions le permettront.

**TET pleinement vaccinés arrivant au Canada**

À partir du 9 août 2021, le gouvernement du Canada adaptera sa stratégie de dépistage à l'arrivée au pays pour les personnes entièrement vaccinées. Le tableau ci-dessous présente les répercussions des nouvelles mesures frontalieres ainsi que les exigences en matière de dépistage pour les TET qui arrivent au Canada. Ces exigences sont propres aux 13 CNP exemptées dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, du poisson et des fruits de mer.

**Exigences en matière de dépistage en vigueur à partir du 9 août 2021**

	Test réalisé avant l'arrivée (avant l'embarquement)	Test de dépistage au jour 1**	Test de dépistage au jour 8	Quarantaine*** (14 jours)
TET entièrement vaccinés*	Requis	Sélection au hasard	Non requis	Non requise
TET non vaccinés	Requis	Requis	Requis	Requise

\*Pour être considérés comme entièrement vaccinés, les voyageurs doivent avoir reçu toutes les doses recommandées d'un vaccin ou d'une combinaison de vaccins [acceptés par le gouvernement du Canada](#) au moins 14 jours avant leur arrivée au Canada. À l'heure actuelle, les vaccins acceptés sont ceux fabriqués par Pfizer, Moderna, AstraZeneca/COVISHIELD et Janssen (Johnson & Johnson). Les voyageurs doivent présenter une preuve de vaccination en français ou en anglais (ou une traduction certifiée). Les voyageurs peuvent se faire vacciner dans n'importe quel pays. (Source : [site Web de Santé Canada](#))

\*\*Si un voyageur obtient un résultat positif à son arrivée, il doit immédiatement s'isoler des autres. Les autorités locales de santé publique communiqueront avec lui, et il devra suivre les instructions qui lui sont données et conserver des copies de sa preuve de vaccination pendant 14 jours. (Source : [site Web de Voyage Canada](#))

\*\*\*La décision définitive quant à l'admissibilité d'un voyageur à l'exemption de quarantaine est prise par un représentant du gouvernement à la frontière. Le voyageur doit donc être prêt à se placer en quarantaine pour 14 jours, au cas où il aurait des symptômes ou ne répondrait pas aux exigences. (Source : [site Web de Voyage Canada](#))

De plus amples renseignements sur l'assouplissement des mesures frontalières sont disponibles sur le site Web du gouvernement du Canada y compris une [FAQ](#) à jour disponible en anglais, français et espagnol.

Des renseignements additionnels vous seront communiqués lorsqu'ils seront disponibles.

## 2. Document d'orientation révisé de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture concernant la prévention de la transmission de la COVID-19

Le 2 août 2021, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont mis à jour leur document d'orientation intitulé «COVID-19: Guidance for preventing transmission of COVID-19 within food businesses» (<http://www.fao.org/documents/card/en/c/cb6030en>), (en anglais seulement), qui a initialement été publié le 7 avril 2020. Le Canada ainsi que d'autres partenaires commerciaux avaient demandé que le document d'orientation de la FAO soit mis à jour au cours de la dernière année afin d'indiquer que la COVID-19 constitue une préoccupation relativement à la santé publique et non à la salubrité des aliments.

La publication révisée de la FAO vise à mettre en évidence les mesures nécessaires pour maîtriser la COVID-19 dans le cadre des activités liées aux aliments tout en protégeant les employés et la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

Lors du processus de révision, la FAO et l'OMS ont mis à jour le document d'orientation de manière à mieux tenir compte du fait que la COVID-19 ne pose pas de problème direct du point de vue de la salubrité des aliments. La première phrase du document d'orientation révisé est la suivante : « Les données actuelles indiquent que ni les aliments ni l'emballage des aliments ne constituent une voie de propagation des virus à l'origine de maladies respiratoires, y compris le SRAS-CoV-2 ». De même, la FAO et l'OMS ne recommandent pas l'échantillonnage environnemental et le dépistage de la COVID-19 dans les établissements de transformation des aliments ou sur les aliments.

D'autres mises à jour apportées au document d'orientation comprennent des mesures que peuvent prendre les entreprises alimentaires pour protéger les travailleurs contre la propagation de la COVID-19 d'une personne à l'autre aux échelons de la production primaire, de la transformation des aliments, du transport et de la vente au détail, y compris les magasins, les restaurants et d'autres points de vente d'aliments, notamment en installant des barrières entre les postes de travail, en augmentant le débit d'échange d'air, en échelonnant les pauses, en affichant des avis visibles, en offrant de la formation visant à promouvoir les mesures et en renforçant les mesures sanitaires. Finalement, la FAO et l'OMS encouragent tous les travailleurs du secteur de l'alimentation à se faire vacciner, car il a été prouvé qu'il s'agit d'une mesure efficace pour diminuer la gravité de la COVID-19 et réduire le risque de transmission.

**Rappel : Le prochain appel d'AAC COVID-19 avec les intervenants du secteur se tiendra le mercredi le 25 août à midi HNE.**

Nous vous encourageons vivement à nous faire part de vos commentaires et questions par écrit via le compte de la table ronde d'AAC ([aafc.roundtable-tableronde.aac@agr.gc.ca](mailto:aafc.roundtable-tableronde.aac@agr.gc.ca)).

**Division de la consultation du secteur**  
Agriculture et Agroalimentaire Canada  
Gouvernement du Canada